

**Arrêté temporaire portant occupation du domaine public place des Jardins à l'occasion de la fête votive**

Tél: 04 90 74 12 70

e-mail : info@gargas.frwww.gargas.fr

Le Maire de la commune de GARGAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L 2212-1 et 2212-2,

Vu l'article R26 du Code Pénal,

Vu la demande formulée par M. MICHELET Johnny, 148, chemin de Fallet 13200 ARLES qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public, place des jardins, en vue d'installer une attraction foraine, dans le cadre de la fête votive,

Considérant qu'en raison de la fête votive, il convient d'assurer le bon ordre et la sécurité,

ARRETE**Article 1** : M. MICHELET Johnny est autorisé à occuper le domaine public place des Jardins du jeudi 28 août 2025, 8 heures au lundi 1^{er} septembre 2025, 18 heures. La circulation et le stationnement de tout véhicule (à l'exception de ceux des forains) seront interdits.**Article 2** : Les jeux de boules seront interdits sur la Place des Jardins et sur la Place du Cœur Village durant la période.**Article 3** : Le stationnement des véhicules se fera sur les autres parkings réservés à cet effet (parking du cimetière, parking rue Jean Giono, parking rue Henri Bosco et parking du stade).**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.**Article 5** : La commune de Gargas mettra à disposition des barrières sur les lieux de la manifestation.**Article 6** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée de 2 mois place des Jardins pendant la durée de la manifestation.**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.**Article 8** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de Gargas, Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT, seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. MICHELET Johnny.Fait à Gargas,
Le 18/08/2025**Le Maire****Bruno VIGNE-ULMIER**